

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 12 novembre 2018, au salon du personnel de l'École de l'Étoile située au 1300, rue de l'Étoile à Lévis.

Membres du conseil présents :

Mme Chantal Dumont, directrice
M. Yannick Mongrain, parent
Mme Laurence Keable, parent
Mme Myriam Lévesque, parent
Mme Jennifer Brochu, parent
M. Karim Douahi, parent (arrivé au point 3.1)
Mme Isabelle Michaud, parent (arrivée au point 3.1)
Mme Nadia Mercier, responsable du service de garde
Mme Cynthia Carrier, éducatrice du service de garde
Mme Lissa Deblois, enseignante
Mme Ingrid Villeneuve, enseignante
Mme Mélanie Chassé, enseignante
Mme Marie-Claude Lehoux
Mme Élise Sénéchal, orthopédagogue

Membres du conseil absents :

M. Jean Breton, parent

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

La réunion débute à 19 h.

CE-18-19-08

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jennifer Brochu et appuyé à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-18-19-09 1.3 Suivi du point 3.4 et adoption du procès-verbal du 4 octobre 2018

Ajout de Mme Chantal Dumont aux présences de la réunion du 4 octobre 2018.

Suivi du point 3.4 : En 5^e année, un atelier est prévu avec les policiers sur la cyberintimidation. Les élèves de 6^e année participent au programme « Unité sans violence » et ceux de secondaire 1 au programme « Garde ça pour toi ».

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Lehoux et appuyé à l'unanimité :

QUE le procès-verbal du 4 octobre 2018 soit adopté tel que modifié :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Intervention du public

Aucune intervention.

3 Consultation-décisions

CE-18-19-10 3.1 Présentation et adoption du suivi budgétaire 2018-2019

Le budget de l'année 2018-2019 est présenté.

Il est proposé de faire venir Mme Anik Pelletier pour une présentation sur les fonctions exécutives pour remplacer la formation sur la cyberintimidation de Mme Cathy Tétreault (51314 Aide aux parents). Les informations seront transmises aux parents du CE par courriel.

Pour la campagne de financement « Colle à moi », un rappel pourrait être envoyé aux parents en même temps que la liste de fournitures scolaires. Celle de FundScrip sera probablement fermée.

L'écart entre les prévisions budgétaires pour le service de garde au suivi d'avril 2018 et le déficit au mois de juin 2018 sera expliqué lors du prochain CE.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Élise Sénéchal et appuyé à l'unanimité :

CE-18-19-11

QUE le suivi budgétaire 2018-2019 soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 APPROBATION DES ALLOCATIONS DES SOMMES REÇUES POUR L'ANNÉE 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélanie Chassé et appuyé à l'unanimité :

QUE l'approbation des allocations des sommes reçues soit adoptée telle que présentée :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Projet éducatif (suivi)

Un questionnaire a été envoyé aux parents, aux éducatrices et aux élèves de 4^e à 6^e année. Ceci a permis de bâtir un portrait de l'école. Le document sera révisé par les membres du CE.

La prochaine étape sera d'identifier les objectifs, les indicateurs et les moyens.

3.4 Consultation sur l'allocation pour les parents (fonds 5)

Discuté au point 3.1.

CE-18-19-12

3.5 Présentation du plan d'action contre la violence et l'intimidation à l'école (version parents)

Le plan d'action contre la violence et l'intimidation est présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Michaud et appuyé à l'unanimité :

QUE le plan d'action contre la violence et l'intimidation à l'école 2018-2019 soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-18-19-13

3.6 Compétition en robotique Approbation

Une compétition aura lieu à l'Université Laval au printemps 2019. Il y aura une équipe de 4e année et une équipe représentant le 3e cycle.

CE-18-19-14

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélanie Chassé et appuyé à l'unanimité :

QUE la compétition en robotique soit adoptée telle que présentée :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 Éducation à la sexualité

Le tableau synthèse et la planification annuelle en éducation à la sexualité sont présentés.

Il s'agit de la première année où un programme d'éducation à la sexualité est mis en place.

Au moins un thème sera travaillé par niveau scolaire.

Le contenu sera présenté par les enseignants, l'AVSEC et l'infirmière.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ingrid Villeneuve et appuyé à l'unanimité :

QUE la programmation pour l'éducation à la sexualité 2018-2019 soit adoptée, telle que présentée :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-18-19-15

**3.8 Approbation activités éducatives gratuites 5^e année (AJOUT)/
Marché de Noël**

Deux activités gratuites sont ajoutées en 5^e année, soit la cabane CFER et l'agent de la Faune :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Élise Sénéchal et appuyé à l'unanimité :

QUE les activités soient ajoutées au calendrier des activités éducatives pour les élèves de 5^e année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marché de Noël : Divers projets seront réalisés, p.ex des cartes de Noël, recettes en pot, bombes de bain, etc. Les produits seront vendus aux parents lors du marché de Noël. Au moins 50% des profits iront au projet d'amélioration de la cour d'école.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Michaud et appuyé à l'unanimité :

QUE le Marché de Noël ait lieu et que les produits soient vendus aux parents

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-18-19-16 3.9 Approbation chorale

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélanie Chassé et appuyé à l'unanimité :

QUE le projet de la chorale soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-18-19-17 3.10 Parascolaire

Il est proposé d'ajouter une activité parascolaire de yoga athlétique pour les élèves de 1^{ère} à 3^e année.

Cette activité répondrait au besoin sportif des jeunes, mais adresserait également les enjeux liés à l'anxiété.

Le coût serait d'environ 2,50 \$ à 5,00 \$ par élève par cours. L'activité aurait lieu de 17 h à 17 h 45 à raison d'une fois par semaine.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lissa Deblois et appuyé à l'unanimité :

QUE le projet de yoga athlétique parascolaire soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 INFORMATIONS

4.1 Correspondance

Un courriel a été reçu de Mme Nadeau dont le conjoint a fait le défi Pierre Lavoie. Elle nous informe qu'il y aura un don de 200 \$.

Un suivi par courriel a été fait au parent qui a fait une demande en lien avec les activités parascolaires.

Un commentaire d'un parent a été émis au sujet des activités du service de garde pour demander de bonifier l'offre pour les élèves de 1^{ère} à 3^e année.

4.2 Mot du président

Aucun commentaire additionnel.

4.3 Mot de la direction

Une ristourne de technibureau de 948,92 \$ a été obtenue. Ce montant est déposé dans le fond 9.

4.4 Mot du personnel de l'école

La 1^{ère} étape se termine. Il y aura remise des bulletins cette semaine et des méritas le 29 novembre prochain en avant-midi. L'année se déroule bien. La diminution de la clientèle de 40 élèves a permis de développer le lab créatif et le local d'apaisement qui sont appréciés.

4.5 Mot du service de garde

Pour les ateliers du jeudi, il y aura des ateliers de préparation de cadeaux, de jeux du temps des fêtes, de cuisine, de couture, etc.
Deux journées pédagogiques sont à venir les 16 et 19 novembre. Il y a eu beaucoup d'inscriptions.

4.6 Mot du comité de parents

Il y a eu une rencontre jusqu'à présent. Les rôles du comité de parents ont été présentés et les élections ont eu lieu.

5 Autre(s) sujet(s)

Aucun autre sujet n'est proposé.

6 Date de la prochaine rencontre : 16 janvier 2019**7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélanie Chassé et appuyé à l'unanimité.

QUE la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-18-19-18

Président

Directrice

Annexe 1

Compte-rendu

Comité de parents
Commission scolaire des Navigateurs

Traitement des plaintes

Finalement, pour vous aider dans votre présentation relative aux grands concepts du projet de règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, voici quelques points de forme:

- Dans les suites du dépôt du rapport du Protecteur du citoyen le 31 octobre 2017, concernant le Traitement des plaintes en milieu scolaire, la CSDN qui était déjà à revoir son règlement, a décidé de le revoir en s'inspirant du processus proposé dans ce rapport.
- Le rapport disait notamment:
 - qu'il y avait trop d'étapes et d'interlocuteurs
 - qu'il y avait de longs délais de traitement
- L'objectif du nouveau règlement est que le processus soit plus simple, plus rapide, plus efficace, impartial.
- La plainte sera dorénavant directement déposée au Protecteur de l'élève, après des démarches initiales qui devront être réalisées auprès de la personne concernée et de la direction de cette personne.
- La plainte ne sera plus traitée par le Responsable de l'examen des plaintes de la Commission scolaire
- Le délai passera donc de 60 jours à 30 jours.
- Dès que le président et la directrice générale de la CSDN recevront l'avis écrit du Protecteur de l'élève, une séance du conseil des commissaires sera convoquée, si aucune n'est prévue dans un court laps de temps.